



MARS 2024

Dates importantes



- ❖ 4 au 8 mars : Semaine de relâche scolaire
- ❖ 13 mars : Parution du 2^e bulletin sur le portail Mozaïk Parents
- ❖ 14 mars (soirée) et 15 mars (AM) : Rencontres parents-enseignants
- ❖ 15 mars : Journée pédagogique (le service de garde est ouvert)
- ❖ 28 mars : 5^e séance du conseil d'établissement
- ❖ 29 mars et 1^{er} avril : congés de Pâques

Remise du bulletin et rencontres de parents

La fin de la 2^e étape arrive bientôt et le bulletin de votre enfant sera déposé sur le portail Mozaïk Parents le 13 mars en PM. Veuillez contacter le secrétariat si vous éprouvez des difficultés avec vos accès au portail.

Nous avons réservé la soirée du jeudi 14 mars (en présentiel) et l'avant-midi du vendredi 15 mars (en virtuel) pour les rencontres parents-enseignants. Ces rencontres se font uniquement sur rendez-vous. D'ailleurs, les convocations vous ont déjà été envoyées par les enseignants cette semaine. Les confirmations de rendez-vous vous seront envoyées prochainement.



Semaine de la persévérance scolaire

Du 12 au 16 février, les élèves de l'école des Bons-Vents ont souligné la semaine de la persévérance scolaire, en faisant ressortir leurs qualités personnelles et celles des pairs, et ils ont pu constater qu'ils ont une belle équipe derrière eux : les enseignants, les intervenants et leurs parents. Merci pour votre précieuse implication dans la surprise réservée aux élèves : autant les petits que les grands ont été heureux de lire vos mots d'amour, de fierté et d'encouragement. Votre apport est inestimable dans la réussite de vos enfants! Merci également aux nombreux parents qui se sont déplacés pour participer à la marche de la persévérance qui clôturait la semaine. Le conseil des élèves et moi-même vous invitons à renouveler l'expérience l'an prochain !

Habillement

La saison froide n'est pas terminée et en raison des conditions hivernales peu clémentes, les vents froids et le fait que les enfants vivent trois récréations extérieures par jour, nous vous demandons de vous assurer que votre enfant ait l'équipement nécessaire, en plus de bas et de mitaines de rechange. Merci de rendre ces pauses extérieures agréables pour votre enfant.

Bouteille d'eau

Nous vous rappelons que votre enfant doit toujours avoir sa bouteille d'eau réutilisable afin de pouvoir s'hydrater adéquatement durant la journée. Merci de votre collaboration.

Arrivée des élèves

Depuis le retour des Fêtes, nous avons remarqué que plusieurs élèves arrivent à la dernière minute le matin à la clôture de la cour arrière. Nous désirons vous rappeler que les élèves doivent être prêt à entrer sur la cour à 7h56, pour ensuite entrer dans l'école à 7h58. Le début des cours, soit en classe, prêt à travailler, est prévu pour 8h02. Actuellement, plusieurs élèves sont encore en train de se diriger vers l'école après la cloche annonçant le début des activités. Merci de vous assurer que vos enfants respectent l'horaire de l'école.

Déménagements et changements d'école

Afin de nous aider à préparer notre organisation scolaire 2024-2025, les familles qui sont en processus de déménagement ou qui envisagent un changement de milieu scolaire sont invitées à le mentionner au secrétariat de l'école :

514-380-8899 #4571

desbonsvents@cssdgs.gouv.qc.ca

Paiement des factures et relevés fiscaux - SDG et SDM

Nous voulons rappeler aux parents utilisateurs du service de garde et du service du midi que les paiements doivent être faits dans les 30 jours suivant l'émission de la facture. Idéalement, ceux-ci se font directement par Internet via l'onglet Finances dans le portail Mozaïk Parents. Dans le même onglet, vous retrouverez les relevés fiscaux de frais de garde pour l'année 2023. N'hésitez pas à vous adresser à la responsable du SDG si vous avez des questions.

sdg.desbonsvents@cssdgs.gouv.qc.ca

Rappel - inscriptions 2024-2025

Nous vous rappelons que vous pouvez procéder à l'inscription de votre enfant à l'école et au SDG pour l'année 2024-2025 en utilisant les liens menant aux formulaires disponibles directement sur Mozaïk Parents.

Partage de nourriture

Simple rappel que les enfants ne peuvent pas partager de nourriture, ni lors des périodes de diner, ni les collations de classe ou au SDG. Merci de faire un rappel de cette consigne à votre enfant et de lui fournir plusieurs collations pour sa journée.

Joyeuses Pâques

